

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

03U24



Rendu exécutoire
le



MODIFICATION N°1

DOSSIER

Date d'origine :

Décembre 2024

PLU approuvé le 29 Septembre 2020 - Etude réalisée par Agence d'Urbanisme ARVAL SARL

Modification n°1 - APPROBATION - Dossier annexé
à la délibération municipale du 20 Décembre 2024

Urbanistes :

Mandataire : ARVAL

Agence d'Urbanisme ARVAL
Sarl MATHIEU - THIMONIER - CARRAUD
3 bis, Place de la République - 60800 CREPY-EN-VALOIS
Téléphone : 03 44 94 72 16 - Fax : 03 44 94 72 01
Courriel : Nicolas.Thimonier@arval-archi.fr

Equipe d'étude :

N. Thimonier (Géog-Urb)

Participation financière : Conseil Départemental de l'Oise

MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME - DOSSIER D'APPROBATION -

Les pièces suivantes sont remaniées dans le cadre de la modification n°1 du PLU de Bailleval :

- 3 – Orientations d'Aménagement et de Programmation
- 4c – Plan de zonage 1/2000^{ème} le secteur aggloméré (partie ouest)
- 4d – Règlement
- 4e – Emplacements réservés

Les autres pièces du dossier PLU approuvé le 29 septembre 2020 n'ont fait l'objet d'aucun changement et restent donc en vigueur.